

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

### **DÉCISION N° DB2025\_058 - ACCUEIL DE LOISIRS / LUDOTHEQUE AVENANT N°2 DE PROLONGATION - MISE À DISPOSITION DE L'ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 21 octobre 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la convention d'occupation des écoles de la Brierette et Pierre et Marie Curie conclue entre la ville de Digoin et la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Considérant, les besoins supplémentaires d'utilisation des locaux des écoles jusqu'au 30 avril 2026,

Considérant, la nécessité de formaliser un avenant n°2 à la convention précitée,

Considérant, qu'il convient d'approuver les termes de l'avenant à la convention joint en annexe,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver les termes de l'avenant n°2 de prolongation à la convention d'occupation des écoles de la Brierette et Pierre et Marie Curie joint en annexe.

**Article 2 :** D'autoriser le président à signer l'avenant à la convention.

**Article 3:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 4:** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                           |                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de membres en exercice : 21</b> | <b>Secrétariat de séance assuré par : Magali DUCROISET</b> |
| <b>Membres présents à la séance : 16</b>  | <b>Votants : 16</b>                                        |

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, David BÈME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Daniel MELIN, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Julien GAGLIARDI, Bérénice PORTIER, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**